

LICENCE PROFESSIONNELLE – Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs (mention nationale)

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle structurée
Développement d'une organisation dédiée au sport et/ou à l'activité physique
Gestion des ressources humaines et financières d'une structure dédiée au sport et à l'activité physique

2. Référentiel de compétences

Compétences transversales

- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation.
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, dans au moins une langue étrangère.
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

Compétences spécifiques

Développement d'une organisation dédiée au sport et/ou à l'activité physique

- Analyser et évaluer la situation générale d'une structure en termes de projet.
- Utiliser des outils d'observation et de recueil de données quantitatives et qualitatives sur les organisations sportives.
- Concevoir et piloter un projet de développement d'une structure.
- Construire, piloter et gérer des partenariats de structure.
- Manager une stratégie de développement et la promotion de la structure sportive à l'externe.
- Structurer les relations de sa structure avec son environnement proche et avec le système institutionnel dans lequel elle s'intègre en respectant les connaissances réglementaires et juridiques sur le cadre institutionnel et le secteur économique.
- Créer et communiquer de l'information auprès d'entités externes à sa structure de travail.
- Réaliser des actions de communication.
- Concevoir et mettre en œuvre des événements.

Gestion administrative d'une structure dédiée au sport et à l'activité physique

- Mettre en œuvre un projet de fonctionnement administratif d'une structure.
- Organiser et optimiser la gestion interne d'une structure.
- Coordonner une équipe administrative.
- Créer et communiquer de l'information auprès d'entités internes à sa structure de travail.
- Concevoir et gérer des plannings d'installations ou de services dédiés aux usagers.

- Gérer la relation administrative et la communication avec les publics et les usagers.
- Optimiser les outils bureautiques et informatiques pour faciliter la gestion de la structure (base de données, mailing, planning, traitement de texte).

Gestion des ressources humaines et financières d'une structure dédiée au sport et à l'activité physique

- Réaliser un bilan comptable d'une structure.
- Construire un budget en cohérence avec le projet, l'équilibre financier et les normes en vigueur
- Optimiser la gestion humaine et matérielle d'une structure.
- Organiser et réguler le fonctionnement d'une équipe.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements à une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.